

Propreté publique : la Ville de Bruxelles plus sévère contre les incivilités

Bruxelles, le 28 mars 2017 – À l’initiative de l’Échevine de la Propreté publique, Karine Lalieux, le Conseil Communal de la Ville de Bruxelles a adopté à l’unanimité la modification du montant des taxes sur les incivilités en matière de propreté publique. « À travers ces augmentations, le Collège signifie sa volonté claire de combattre les incivilités qui empoisonnent la vie des Bruxellois » affirme Karine Lalieux.

Pour lutter contre les incivilités, l’Échevine de la Propreté publique développe trois axes : l’information, la sensibilisation et la verbalisation. Sur chacun des trois axes, de nombreuses initiatives sont mises en place (calendrier propreté, sensibilisation dans les écoles, Journée Propreté, médiateurs...)

Depuis 2007, ce sont déjà plus de 46.000 taxes qui ont été dressée pour des incivilités en matière de propreté publique. Les agents assermentés passent de nombreuses heures soit à fouiller les sacs poubelles sortis en dehors des heures, soit à réaliser des planques en collaboration avec la Police en vue de réaliser des flagrants délits de dépôts clandestins. « C’est pourquoi la Ville de Bruxelles met un point d’honneur à récupérer l’ensemble des taxes dues. Cela prend parfois du temps, mais le taux de recouvrement est de 90% . Les seuls qui y échappent sont ceux qui disposent d’un motif réel qui convainc l’administration fiscale. Cela représente 10% des taxes dressées » explique Madame Lalieux.

Malgré ces actions, le nombre de personnes inciviques est encore substantiel. L’Échevine de la Propreté publique a donc décidé de se montrer plus ferme à l’égard des personnes qui ne respectent pas le bien-vivre ensemble.

Ainsi les sacs poubelles sortis en dehors seront taxés à hauteur de 100€ au lieu de 50€. Les sacs non conformes seront quant à eux taxés à hauteur de 150€.

« La réforme des collectes initiée par la Région procure un service supplémentaire pour les habitants de Bruxelles. Il me semble donc logique que nous sanctionnions plus sévèrement les personnes qui ne respectent pas ce service qui leur est offert » ajoute l’Échevine de la Propreté publique.

La troisième augmentation porte sur ce qu’on appelle communément les salissures qui sont verbalisées par la Police. Cela regroupe les déjections canines et humaines, les jets de déchets au sol, les jets de chewing-gums. La taxe est doublée pour atteindre le montant de 100€.

« En effet, la Ville de Bruxelles dispose de 4633 corbeilles publiques sur son territoire. Il est temps que les usagers de la ville fassent l'effort de faire quelques pas supplémentaires pour le bien de tous. » déclare l'Échevine. « Il est important de rappeler qu'il n'y a pas de petites incivilités, et que la propreté est la responsabilité de chaque citoyen » ajoute Karine Lalieux.

Évolution des montants en fonction des incivilités

	Avant	Maintenant
Dépôts clandestins	250€/m ³	250€/m ³
Sacs poubelles non conforme	Non existant	150€
Sacs poubelles sortis en dehors des heures	50€	100€
Graffitis / Tags	150€	150€
Affichage sauvage	50€	50€
Mégot de cigarette / Crachat	50€	50€
Autres salissures (Urine, déjections canines ou humaine, chewing-gum, canette)	50€	100€

Contact presse : Mael Le Coq – mael.lecoq@brucity.be

02/279-48-54
